

ZOOM BIENS COMMUNS, TOUT À VENDRE ?

Le rachat de Monsanto par Bayer a fait grand bruit en 2016. Doit-on autoriser qu'au nom des intérêts financiers les biens communs vitaux, le vivant notamment puisse être commercialisé ?

Julien Collinet

En septembre 2016, le géant pharmaceutique allemand, Bayer, rachetait l'entreprise américaine Monsanto, spécialisée dans les biotechnologies agricoles, pour la coquette somme de 62 milliards de dollars. La société américaine traîne, depuis plusieurs années, une image controversée auprès du grand public à cause de la commercialisation de substances OGM ou encore du pesticide Roundup soupçonné pour sa dangerosité pour l'homme et l'environnement. Bayer, lui, était déjà très puissant dans le domaine des pesticides. Avec ce rachat, il devient le numéro un mondial des pesticides (30 % du marché) et des semences (24 %). Cette actualité financière aura eu le mérite de mettre en lumière l'hégémonie des entreprises multinationales sur le marché des produits agricoles. En effet, 10 d'entre elles détiennent 75 % du marché mondial des semences ; et les trois plus puissantes (Monsanto, DuPont Pioneer et Syngenta) représentent à elles seules près de 50 % des parts de marché, pour un chiffre d'affaires annuel de 18 milliards de dollars.

Une telle domination leur permet de prendre un certain contrôle sur l'alimentation mondiale sous couvert de propriété intellectuelle. En position de force, ces sociétés peuvent en effet imposer leurs prix aux agriculteurs. Cette polarisation, qui serait également un frein à la biodiversité (voir encadré ci-contre) trouve son origine en Europe, après la Deuxième Guerre mondiale et la naissance du projet de marché commun européen. Afin de faciliter les échanges commer-

Si l'accès aux soins de santé ou à l'éducation devient payant, la richesse devient une condition nécessaire à la survie.

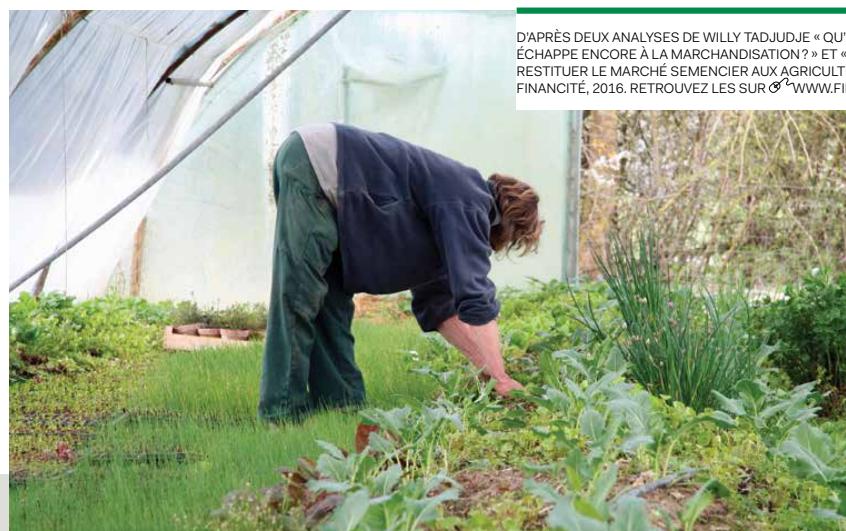
ciaux, la législation en la matière a été modifiée : des certificats ont été imposés avant toute commercialisation d'une semence. Ceux-ci ont dès lors permis à l'obtenteur d'une nouvelle variété végétale d'avoir un monopole sur la production et la commercialisation de sa semence. Le problème, pour les agriculteurs, est que le coût de ces certificats s'est révélé prohibitif. Il devenait donc impossible, pour les paysans, de commercialiser leurs propres semences. Le marché était laissé aux groupes industriels. La tradition agricole a connu, là, un tournant décisif. Au fil des siècles, les paysans ont toujours eu le souci de conserver une grande diversité de variétés

agricoles. Les coopératives ou les associations détenant des droits collectifs d'usage leur permettaient d'acquérir et d'échanger des semences, entre eux. Celles-ci étaient jusque-là perçues comme des biens communs des groupes sociaux qui les produisaient.

L'humain aussi est-il à vendre ?

Doit-on mettre un prix ou une valeur marchande sur tout, notamment sur des biens vitaux telles que la nourriture ou l'eau par exemple ? La législation semble dire le contraire. Il n'y a en effet que des choses qui peuvent être vendues. Le commerce des êtres humains, par exemple, est interdit par les lois et règlements belges et internationaux. Il se pratique pourtant et la liste des choses qui ne peuvent être vendues a tendance à s'amenuiser progressivement.

La gestation par autrui (GPA) illustre bien ce phénomène. Alors que son caractère éthique est régulièrement débattu, les couples occidentaux se sont longtemps dirigés vers l'Inde afin d'utiliser les services d'une mère de substitution. Le montant de cette « opération » s'élevait à environ à 6 250 dollars. Si ces futurs parents décidaient de se tourner vers l'Inde, c'était à la fois parce que la pratique y était



moins coûteuse que dans leur pays, les États-Unis notamment, mais aussi parce qu'elle y était légale. En août 2016, le gouvernement indien a toutefois approuvé un projet de loi interdisant la GPA.

La question se pose également pour les espèces animales. L'Afrique du Sud a ainsi émis un droit de tuer, pour la somme de 150 000 dollars, un rhinocéros noir, une espèce en voie de disparition. Cette décision avait pour but de donner aux éleveurs une motivation pour protéger les espèces menacées de disparition. Plus largement, en relation avec les questions climatiques, les acteurs de la finance estiment que fixer un prix à toute chose contribue à définir sa valeur et permet donc de prendre conscience de son importance. En ce qui concerne le rhinocéros, la politique sud-africaine semble, en effet, produire des effets positifs.

Mais la marchandisation poussée à l'extrême peut également avoir des conséquences en termes d'inégalités. Si la richesse se limitait au pouvoir d'acheter un yacht ou une nouvelle voiture, les inégalités entre riches et pauvres ne seraient pas si marquées. En revanche, lorsque l'accès à une bonne éducation ou aux soins de santé devient payant, la richesse apparaît comme une condition nécessaire à la survie. Aux États-Unis, les prisonniers peuvent, ainsi, se payer un hébergement carcéral plus confortable. Le séjour en prison relevant du service public de la justice, par essence gratuit, on se demande quel est le fondement d'une telle distinction de standing dans les prisons. Idem dans le secteur de la santé. Toujours outre-Atlantique, un nombre toujours plus important de médecins proposent à leurs patients, contre rémunération (de 1 500 à 25 000 dollars par an), un accès direct au téléphone portable du praticien, leur permettant d'obtenir un rendez-vous médical immédiat. Le droit à la santé est pourtant cité comme un droit fondamental dans de nombreux textes internationaux. Monnayer un accès privilégié au médecin est donc contradictoire avec la consécration d'un droit de tous à la santé. ■

D'APRÈS DEUX ANALYSES DE WILLY TADJUDJE « QU'EST CE QUI ÉCHAPPE ENCORE À LA MARCHANDISATION ? » ET « COMMENT RESTITUER LE MARCHÉ SEMENCIER AUX AGRICULTEURS ? », FINANCIÉTÉ, 2016. RETROUVEZ LES SUR WWW.FINANCITE.BE

ZOOM



« LES SEMENCES APPARTIENNENT AU PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ »

Serge Peereboom est un maraîcher militant, qui travaille à la Ferme Arc-en-ciel, à Wellin, en province du Luxembourg. Chante de la permaculture, il est également un fervent défenseur des semences paysannes. Interview.

Propos recueillis par Julien Collinet

De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque les semences paysannes ?

Ce sont des semences qui sont réutilisées par les paysans depuis des siècles. Elles continuent de vivre et de s'adapter à leur environnement naturel, qui est en constante évolution, et au changement climatique. Je le constate avec mes cultures : lorsqu'il y a des limaces, contrairement à des plantes issues de semences produites ailleurs, les semences issues de nos jardins s'adaptent beaucoup mieux et ne sont pas attaquées, car elles se sont adaptées, depuis des années, au sol et au climat où elles poussent.

Leur utilisation est-elle remise en cause ?

Les semences paysannes sont mises en péril par les multinationales, qui tentent d'élargir leur monopole sur ce marché immense (NDLR : le marché mondial des semences est estimé à plus de 30 milliards d'euros). Leur utilisation par les jardiniers amateurs est encore autorisée, mais pour combien de temps ? En revanche, aux professionnels certaines semences et certains plants, comme les tomates, ou les pommes de terre, sont interdits. On « justifie » ces interdictions par le fait que les semences paysannes ne seraient pas résistantes à certaines maladies, mais c'est une vaste blague, car, justement, elles bougent, évoluent, avec les saisons et deviennent, donc, plus résistantes. Le rapprochement entre Bayer et Monsanto représente un danger car nous avons affaire à un acteur encore plus grand qui, notamment, aura un moyen de pression supplémentaire pour faire évoluer les lois et les brevets dans son sens. (voir article ci-contre)

Les semences sont-elles un bien commun ?

Oui, les semences commercialisées par ces entreprises sont créées à partir de variétés anciennes qui étaient cultivées par les paysans. Elles appartiennent au patrimoine de l'humanité et pas à des sociétés commerciales qui prétendent sciemment s'en emparer. Des paysans ont cultivé des plantes depuis la nuit des temps, travaillant pour nourrir des gens, alors que ces firmes de semences ne sont intéressées que par le porte-monnaie des consommateurs. Il faut entrer dans une forme de résistance, se réapproprier le droit de se nourrir comme on l'entend et pas comme on veut nous l'imposer.